

CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE

Le Club d'Athlétisme de Sept-Îles (CASI) a le mandat de stimuler et favoriser le développement psychomoteur de l'ensemble des jeunes inscrits, dans un contexte d'entraînements et d'activités de groupe. Pour remplir ce mandat, il est nécessaire que chacun(e) respecte le:

CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE

- **Faire preuve d'un comportement acceptable / d'un esprit sportif;**
- **Respecter l'autre;** les entraîneurs, les autres jeunes, utiliser un langage respectueux.
- **Respecter les consignes;**
- **Respect du matériel;** si un enfant brise du matériel volontairement, en plus de la sanction attribuée, il devra le rembourser (le montant sera précisé aux parents le cas échéant);
- **Participer aux activités désignées par les entraîneurs;**
- **Utiliser un langage respectueux;**

Politique d'intervention si non-respect du code de conduite de l'athlète:

1ère étape- **Avertissement verbal** : l'athlète sera avisé par son entraîneur. Le parent sera informé de la situation.

2ième étape- **Avertissement écrit** : l'athlète sera avisé par son entraîneur. Le parent recevra l'avertissement écrit et le formulaire de réception de l'avertissement écrit. L'athlète et le parent devront signer le formulaire de réception de l'avertissement écrit et le remettre lors de la prochaine journée de présence aux entraînements.

3ième étape- **Expulsion temporaire** : l'athlète sera avisé par son entraîneur. Le parent recevra l'avis d'expulsion temporaire. L'athlète sera suspendu pour 7 jours consécutifs (de calendrier), sans remboursement des frais d'inscription. L'athlète et le parent devront signer le formulaire de réception de suspension temporaire et le remettre au moment du retour aux entraînements.

Retour aux entraînements: Suivant les 7 jours de suspension, l'athlète doit être **accompagné d'un adulte responsable** qui assurera la supervision directe de ce(tte) dernier(ière) lors des entraînements et aux activités du club. Cette supervision sera nécessaire jusqu'à la fin de la période en cours (été ou automne/hiver).

4ième étape- **Expulsion définitive:** Si l'athlète ne respecte toujours pas le code de conduite malgré la présence d'un adulte qui le supervise, le C.A. du Club d'Athlétisme de Sept-Îles pourrait décider de suspendre définitivement le jeune des activités du club pour le reste de la saison et ce, sans remboursement. Le parent sera rencontré par le directeur technique ou un membre du C.A. à ce moment pour l'informer de la décision du C.A.

NB: Le harcèlement*, l'intimidation*, la violence verbale ou physique entraîne directement un avertissement écrit (2ième étape de la Politique d'Intervention)

* **Intimidation:** menacer l'autre de violence ou d'un autre mal, ou causer du dommage aux biens de l'autre.

Harcèlement: adopter un comportement à l'égard de quelqu'un de façon à lui faire raisonnablement craindre pour sa sécurité/intégrité.



*Contrat d'engagement de l'athlète (et son parent, si mineur)

Nous _____ / _____
(nom de l'athlète) (nom du parent)

Avons pris connaissance et acceptons de respecter

1- Le CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE du Club d'athlétisme de Sept-Îles

2- La Politique d'Intervention si non respect du code de conduite de l'athlète du Club d'athlétisme de Sept-Îles

Signé ce: _____ jour du mois de _____ année _____

(Signature de l'athlète)

(Signature du parent)



Avertissement écrit

Date: _____

Athlète concerné(e): _____

Par la présente, nous vous avisons que votre enfant n'a pas respecté une/ou des règles du CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE du Club d'Athlétisme de Sept-Îles.
(souligner la/les règles transgressées)

- **Faire preuve d'un comportement acceptable / d'un esprit sportif;**
- **Respecter l'autre;** les entraîneurs et envers les autres jeunes, utiliser un langage respectueux.
- **Respecter les consignes;**
- **Respect du matériel;** si un enfant brise du matériel volontairement, en plus de la sanction attribuée, il devra le rembourser (le montant sera précisé aux parents le cas échéant);
- **Participer aux activités désignées par les entraîneurs;**
- **Utiliser un langage respectueux;**

Cet avertissement écrit fait suite à un avertissement verbal préalable ou à un comportement prohibé (harcèlement, intimidation, violence verbale ou physique).

Notez que cet avis est le dernier avertissement avant l'expulsion temporaire des entraînements

Cordialement,

Signature de l'entraîneur



Formulaire de réception de l'avertissement écrit

Nous _____ / _____
(nom de l'enfant) (nom du parent)

avons pris connaissance de l'avertissement écrit reçu. Nous comprenons qu'il est nécessaire que notre enfant respecte le code de conduite du Club d'athlétisme et comprenons que si notre enfant ne respecte pas les règlements, il sera expulsé (temporairement , minimum de 7 jours) des activités du club.

Signé ce: _____ jour du mois de _____ année _____

(Signature de l'athlète)

(Signature du parent)



Avis de suspension temporaire
aux entraînements du Club d'Athlétisme de Sept-Îles

Date: _____

Athlète concerné(e): _____

Par la présente, nous vous avisons que, suite aux difficultés répétées de votre enfant concernant le manque de respect au CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE du Club d'Athlétisme de Sept-Îles, votre enfant est suspendu des activités du Club pour une période de 7 jours. Aucun remboursement ne sera accordé.

Il pourra réintégrer le groupe en date du: _____, à condition qu'il soit accompagné d'un adulte responsable qui assurera la supervision de ce dernier lors des entraînements et activités du Club. Cette supervision sera nécessaire jusqu'à la fin de la saison.

Cordialement,

Signature de l'entraîneur



Formulaire de suspension temporaire des activités du Club Athlétique de Sept-Îles.

Nous _____ / _____
(nom de l'enfant) (nom du parent)

avons pris connaissance de la suspension temporaire de notre enfant. Nous comprenons qu'il est nécessaire que notre enfant respecte le code de conduite du Club d'athlétisme et qu'il soit accompagné d'un adulte responsable pour le superviser lors de son retour aux entraînements, et ce, jusqu'à la fin de la saison. Nous comprenons aussi que si notre enfant ne respecte toujours pas les règlements, il sera expulsé définitivement des activités du Club, sans remboursement.

Signé ce: _____ jour du mois de _____ année _____

(Signature de l'athlète)

(Signature du parent)



Avis de suspension définitive
aux entraînements du Club d'Athlétisme de Sept-Îles, pour la saison en cours

Date: _____

Athlète concerné(e): _____

Par la présente, nous vous avisons que votre enfant présente toujours des comportements qui contreviennent au CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE du Club d'athlétisme de Sept-Îles, et ce, malgré la supervision d'un adulte responsable aux entraînements.

En respect de la Politique d'Intervention si non-respect du code de conduite de l'athlète du Club d'athlétisme de Sept-Îles, nous vous avisons que votre enfant est suspendu définitivement des activités du club pour la saison en cours. Aucun remboursement ne sera accordé.

Cette décision relève du C.A. du Club d'athlétisme de Sept-Îles qui a étudié la situation au préalable.

Merci pour votre compréhension

Cordialement,

Signature d'un membre du C.A.

